



Quels sont les cas de rupture de la garantie constructeur

Par bilu

Bonjour,

Je souhaite réaliser quelques améliorations sur mon véhicule encore sous garantie. Les modifications concernent l'esthétique du véhicule à savoir:

- Le remplacement des pneus et jantes par des version plus large mais respectant les dimensions du constructeurs
- Et le remplacement de autoradio d'origine par une version améliorée et de marque différente que celle d'origine

Je souhaite savoir si précisément dans ces cas il y a un risque de voir la garantie du véhicule etre annulé.

Plus généralement il y a t'il une liste consultable de modifications ou changement non permi par les constructeurs du point de vu légale je veux dire?

Merci de bien vouloir me répondre